

LE PRESIDENT

N/Réf. : ET/MR/CP

Objet : Avis sur projet arrêté de PLU

Mairie de SERAZEREUX

Monsieur Thomas LANGE
4 rue Saint-Denis
28170 SERAZEREUX

Chartres, le 31 mars 2020

Monsieur le Maire,

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, votre projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vous en remercie.

Après examen de votre projet de document d'urbanisme ainsi que du volet relatif à la consommation de l'espace agricole, la Chambre d'agriculture demande les modifications suivantes :

- Le reclassement des secteurs UAj et UBj localisés en extension du tissu bâti en zone N (dont le règlement autorise également les extensions et les annexes).
- Le retour de la parcelle ZE 55 (hameau de Bouconville) en zone agricole, s'agissant d'une extension de ce hameau.
- Le reclassement en zone Agricole de la partie cultivée de la parcelle AC10 située au hameau de Fadainville.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture souhaiterait le reclassement de la zone non construite en N afin que la municipalité puisse conserver le contrôle de cet espace sauf dans le cas où un projet de développement était présenté par l'entreprise Axéreal.

La Chambre d'agriculture émet néanmoins un **avis favorable** à votre projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous rappelons que nous souhaitons recevoir un dossier approuvé (version CD et papier) en fin de procédure.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Siège Social

10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90

Email : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 182 800 037 00018
APE 9411Z

www.eure-et-loir.chambagri.fr

Éric THIROUIN